par MM. Clément, Labiche et Bernard, l'articles est adopté ainsi que les articles 7,5,9,10 et 11.
L'ensemble du projet est ensuite adopté, au scrutin, à l'unanimité de 257 votants.
Le Sénat adopté, à l'unanimité, le projet de loi adopté par la Chambre des députés ayant pouur objet la déclaration d'utilité publique d'un chemin de fer de Bas-Evette dispragary.

publique d'a dironagny.

M. BAZILLE propose de fixer à samedi prochain la nomination de la commission des finances. Cette proposition est accep-

tée.

Le Sénat fixe au jeudi 29, la nomination
d'un sénateur mamovible en remplacement
de M. de Montalivet.
Vendredi, séance à 2 heures.
La séance est levée à 6 heures.

CHAMBRE DES DÉPUTÉS rvice télégraphique particulis Séance du 20 janvier 1880 Présidence de M. Brisson

Avant la séance Le fauteuil de la présidence sera occupé ar M. Brisson, vice-président. M. Gambettasouffre d'un commencement

par M. Brisson, vice-president.

M. Gambettasouffre d'un commencement de laryngite.

La proposition relative à l'amnistie sera probablement déposée sur le bureau de la Chambre aujourd'hui.

Le gouvernement a l'intention de ne pas s'opposer à cette proposition. Il se réserve de faire connaître son opinion sur le fond, quand il jugera le moment opportun.

La séance est ouverte à deux heures.

Mort d'un député.

M. Brisson donne lecture d'unel lettre annonçant la mort de M. Bonnel, député de Narbonne. Il fait l'éloge du défant.

La Chambre aborde la suite de la 2º délibération sur la proposition de loi de M. Camille Sée, relative à l'enseignement secondaire des jeunes filles.

M. LOGEROTTE, président de la commis sion, dit que la commission renonce à l'internat.

M. CAMILLE Sée réprend pour son compte personnel les dispositions abandonnées par

personner les dispersonner les dispersonners les dispersonner tique établissant la nécessité de mettre les établissements laïques en mesure de soute-nir la concurrence des établissements con-

gréganistes.

L'orateur ajoute que l'internat est une nécessité qui s'impose, parce que l'internat peut seul donner aux familles les garanties nécessaires.

nécessaires.

Il termine en adjurant la Chambre de voter l'internat sans lequel il croit que la loi n'aurait aucune sanction.

Projet de M. Cazot

M. Cazor, ministre de la justice, dépose

M. Cazot, ministre de la justice, dépose un projet de réforme de la magistrature (cris à droite : Lisez! lisez! La Chambre, consultée, émet un avis dé-favorable à la demande de la droite.

M. Cazot demande le renvoi de son projet à la commission déjà chargée de questions du même ordre. Il domande le renvoi aux M. BOYSSET, établissant la connexité qui

existe entre sa proposition et celle d M. Cazot, combat le renvoi aux bureaux. M. Cazot, combat le renvoi aux bureaux. Il ajoute que si une commission nonvelle était nommée, la commission Boysset devrait se dessaisir de son mandat. La Chambre, consultée, ordonne le renvoi du projet Cazot à la commission Boysset.

Projet Ferry
M. Jules Ferry dépose un projet rendant l'enseignement primaire obligatoire et un autre projet établissant la gratuité de l'enseignement (applaudissements à gauche).

che).
Sur la demande de M. Ferry, les deux projets sont renvoyés à la commission de projets sont renvoyes à la commission de l'instruction primaire. M. PAUL BERT, au nom de la commission

Instruction primaire.

M. PAUL BERT, al nom de la commission de l'instruction primaire, accepte le renvoi des projets Ferry; mais sous la réserve, toutefois, de modifier la méthode, trois principes aout surtout: indispensables; la gratuité. l'obligation et la laicité.

Le renvoi des projets Ferry à la commission de l'instruction primaire est ordonné.

La Chambre décide que l'on retardera la discussion de la proposition Sée.

M. BARDOUX combat les internats. Il expose que l'association peut seule s'orgauiser utilement. Il signale les difficultés qui rendent pre sque irrealisable la création d'internats de filles par l'Etat.

La lettre de création chargerait l'Etat d'une responsabilité excessive.

M. Bardoux combat tout en les acceptant les internats proposés par M. Bert, mais il repousse les internats facultatifs formant la deuxième partie de son amendement.

M. BERT répond à M. Sée et à M. Bardoux

la deuxième partie de son amendement.

M. Bert répond à M. Sée et à M. Bardoux qu'il demande la création d'externats avec internats facultatifs.

M. Ferry engage la Chambre à voter la rédaction nouvelle de la commission pour les articles II et III qui ont donné satisfaction au ministre.

les articles II et III qui continu au ministre.
L'article II, repris par M. Sée, est repoussé
par 467 voix contre 13.
Le nouvel article de la commission ac-

cepté par le ministre est mis aux voix par division. La première partie portant que ces éta-lissements se ont des externats est adop-

Les scrittin sur la detreme partie portant que des externats pourront y être annexés, sur la demande des conseils municipaux, après une entente entrêux et l'Etat, donne 325 voix pour et 137 contre.

L'ensemble de l'article II est adopté.
Les articles 3, 4, 5, 6, 7, 8, de la proposition de M. Sée, sont successivement adop-

L'ensemble du projet de loi est adopté par 367 voix contre 128. La Chambre aborde ensuite la discussion sur la prise eu considération de la propo-sition de loi de MM. Parent (Savoie), Paul

sition de loi de MM. Parent (Savoie), Paul Bert et Edouard I. Ockroy, portant création d'une caisse des bâtiments d'instruction publique avec une dotation de 200 millions sur les propriétés de l'Etat. Après les explications de M. Lavois qui combat la prise en considération, M. Parent insiste sur les ressources nécessaires pour crèer une caisse dans l'intérêt de l'instruc-tion.

Plusieurs membres de la droite s'éton-

residents membres de la droité s'étôn-nent que le gouvernement ne combattent pasla prise en considération.

M. Ferrav répond que le Gouvernement n'a aucune raison pour empêcher l'étude d'une proposition sérieuse. Il se réserve seulement sa liberté d'action. seulement sa liberté d'action.

M. LOCKROY dit que certaines parties du domaine de l'Etat pourraient être utilement aliénées.

domaine de l'Etat pourraient être utilement aliénées.

M. Lavois proteste contre toute aliénation du domaine de l'Etat.

M. Ferray renouvelle les réserves qu'il a faites tout à l'heure.

Après un échange d'observations présentées par MM. Trubert, Bert et Lavois, la proposition Parent est prise en considération par 330 voix contre 144.

La Chambre aborde la discussion sur la prise en considération de la proposition de loi de M. Amédée Le Faure ayant pour objet de modifier le § 9 de l'article 3 de la loi du 13 mars 1873 relative à la constitution des cadres et des effectifs de l'armée active de l'armée territoriale.

M. LE FAURE demande que les capitaines infanterie solent montés. Il dit que la proposition qu'il présente st éminemment utile et réclamée par l'ar-

M. LANGLOIS répond que dans une ques-tion de si haute importance, l'initiative doit émaner du gouvernement et non d'un dé-

M. LE FAURE revendique le droit de l'initiative parlementaire. Il ajoute que la ques-tion qu'il vient de soulever mérite une étude approfondie. M. RENAULT-MORLIÈRE, rapporteur de la

M. RENAULT-MORLIÈRE, rapporteur de la commission d'initiative, appuie la prisegen considération parce que, sans examinera l question à fond, il s'agit d'une réforme importante à la quelle on ne peut pas opposer une fin de non-recevoir.

La prise en considération est votée presque à l'unanimité.

La Chambre passe à la 2e déilbération sur la proposition de loi adoptée par le Sénat, ayant pour but de rendre obligatoire aux filles l'enseignement de la gymnastique.

que.

M. LARVEY, dit que la gymnastique doit être obligatoire, pour les garçons et non pour les filles. Subsidiairement il demande que la nata-tion soit rendue obligatoire dans l'armée de terre et de mer.

M. TALANDIER, propose un amendement, tendant à rendre l'enseignement de la gymnastique obligatoire dans les écoles de fills

M. GIROUD, combat cet amendement en raison des charges qu'il imposeraitau bud-

M. FERRY se prononce dans le même sens et ajoute qu'il fera tout son possible pour donner satisfaction à M. Talandier.

L'ensemble du projet est adopté.

Sur la demande de M. Naquet, la discussion sur la proposition de loi relative au droit de réunion est fixée à samedi.

La séance est levée à 6 h. 15.

LETTRE DE PARIS notre correspondant particulier

Paris, le 20 janvier 1880. es projets de fusion de la gauche avec l'Union républicaine vont de mal en pis, en ce sens qu'ils menacent de scinder en deux non seulement l'Union républicaine, mais encore la gauche républicaine. C'est sur le rôle de la majorité à créer que les dissentiments existent, les uns veulent suivre, tandis que les autres veulent diriger le ministère. C'est au point que le ca-binet et M. Cambetta lui-même, en sont aujourd'hui a regretter l'entreprise comnencée sous leurs auspices, puisqu'il doit en résulter la conviction désormais incontestable de l'impossibilité de gouverne avec la Chambre actuelle. L'on s'attend donc à ce que demain l'Union républicaine et vendredi la gauche républicaine, ajournent leurs résolutions, ce qui pourra être considéré comme un enterrement de première classe de la proposition de MM. de

La Porte et Albert Joly.

Dans tous les cas, les dissentiments se multiplient tellement non-seulement entre les groupes de gauche, mais encore entre ces groupes et le gouvernement, que l'on en est à se demander si le ministère est sûr du lendemain et si, en mettant les choses au mieux, il ira jusqu'au vote du hudget.

Je vous parlais hier de l'impossibilité de concilier les vues du projet de M. Jules Ferry sur l'enseignement primaire avec celles de M. Paul Bert relativement au même objet. Le même antagonisme existe entre le projet de la commission concernant le droit de réunion et le projet ministériel. La commission refusant d'admettre, ainsi que le demande le Cabinet : 1º la nécessité d'une déclaration préalable déterminant l'objet de la réunion; 2º l'obligation d'un délai de 24 heures entre la déclaration préalable et l'ouverture de la réunion; 3º le droit pour le gouvernement d'interdire les réu en cas de trouble.

Les feuilles officieuses ont beau repro-

duire ce matin une note conçue en termes dentiques indiquant la probabilité d'une entente entre le gouvernement et la com-mission, personne au Palais Bourbon ne croit à cette entente. Il est notamment impossible qu'elle se fasse au sujet du droit d'interdiction formellement réclamé par le gouvernement et à propos duquel un seul commissaire, M. Corentin Guyho, a émis l'avis de n'en permettre l'exercice qu'après que le maire aura pris l'avis du préfet, lequel de son côté devra en référer à son su-périeur le ministre de l'intérieur, pourparlers qui enlèvent nécessairement toute ef-ficacité au droit d'interdiction.

Je n'oserai affirmer que l'accord se fera entre le projet de M. Cazot, sur la réforme de la magistrature et les projets de MM. Henri Brisson et Boysset, mais on en doute généralement. Il en est de même à l'égard de la neuvelle proposition du général Farre touchant la réorganisation de l'Etatmajor ; les membres compétents du Sénat et de la Chambre qui font partie de la commission mixte soulevant déjà les plus for tes objections contre le système du ministre

de la guerre. Quant aux questions qui divisent les groupes, elles viennent de s'augmenter de celle relative à l'en eignement secondaire des jeunes filles, une partie de l'Union républicaine tenant, comme vous le savez, avec l'extrême gauche et une partie de la gauche républicaine, pour le projet de M. Camille Sée, tandis que la plus grande partie de la gauche républicaine se prononce d'accord avec le centre gauche et le ministre de l'instruction publique contre l'institution d'internats. Quel que soit le vote de la Chambre en cette affaire il n'empêchera pas les divisions de per-

Il paraît que même sur la proposition d'amnistie de M. Louis Blanc, l'entente n'est pas complète entre les membres de l'extrême gauche. Que sera-ce donc entre les membres des autres groupes républi-cains? MM. Lockroy et Madier de Montjau ne voulaient pas d'une part que la propo-sition fût déposée à cette époque de la session, et d'autre part, ils ont insisté pour qu'on évitat de réclamer l'urgence, afin de laisser au débat toute l'ampleur désirable. Leur opinion n'yant pas prévalu et l'ur-gence n'ayant aucune chance d'aboutir, la

question sera bien enterrée pour six mois parlementairement parlant, mais elle n'en perdra rien de son acuité, bien au contraire, dans les polémiques de la presse et les revendications des réunions publi-

ques. La Justice, le nouveau journal de M. Cléenceau, prend parti, la chose est bonne constater, contre la République française, à propos du vote du conseil municipal dans l'affaire des professeurs de la Sorbonne, dont je vous ai dit hier quelques mots. La Justice, du reste, entend si bien, dans la circonstance, servir les intérêts des libre penseurs qu'il ne lui paraît pas douteux que la concurrence des professeurs congréganistes ne doive tourner au profit de l'enseignement républicain et non pas universitaire. En effet, dans la thèse soutenue par la Justice, ce ne sont pas seulement les cléricaux qui devaient souffrir de l'inter-diction revendiquée par la minorité du conseil municipal et son organe la République française, mais encore le professorat libre, témoin : MM. Pierre Laffite Dunré. Martin-Damourette, connus par leurs travaux, leur science et leur expérience, qui e sont vus naguère refuser par le ministre de l'instruction publique une salle à la Sorbonne. La mort de M. Jules Favre est l'événe-

ent du jour, bien que cette mort fût considérée depuis 48 heures déjà, comme inévitable. Les jugements sur l'orateur, sur l'homme politique, vont se succéder d'autant plus promptement dans la presse, que les rédacteurs auront eu trois ou quatre jours pour se préparer. En attendant, la préoccupation principale dans les groupes des gauches est de savoir si M. Jules Favre est mort, oui ou non, sans les secours de l'Eglise. Soyez convaincu que la solution de cette question dans le sens assirmatif influera d'une facon décisive non pas seulement sur les obsèques, mais encore sur la mémoire du défunt, bien entendu au point de vue républicain.

La Bourse reste à peu près dans ses cours d'hier, avec une légère amélioration. Les marchés étrangers sont calmes.

Il a été beaucoup question, durant le marché, d'un vaste incendie qui a eu lieu à Orléans et qui a détruit les magasins de réserve (habillement et équipement) de l'artillerie. On évalue les pertes pour l'Etat à près d'un million. On s'est également entretenu de la banquise de glace de Saumur. Il paraît que l'on concoit moins de craintes qu'hier. Les pontonniers, renforcés par des fantassins, ont établi un chenal sur toute la longueur de la mer de glace. Tous leurs bateaux vont être amenés pour le cas où on aurait besoin de leurs secours. Le préfet d'Angers et M. Varroy, ministre des travaux publics président aux travaux que

l'on poursuit avec activité. Le rapport général des douanes est terminé; il sera distribué jeudi, et l'on pense que la discussion générale pourra commencer samedi ou lundi prochain. En attendant le débat qui aura pour le pays des conséquences si graves, la Chambre a con-tinué sa délibération sur le projet de M.Sée, relatif aux écoles secondaires des filles.

Ce projet a beaucoup passionné les radicaux qui veulent surtout en faire une arme de guerre contre l'Eglise. Ils voudraient notamment que les jeunes élèves de ces écoles secondaires fussent entièrement aux mains des libre-penseurs détenteurs des pouvoirs de l'Etat. M. Paul Bert est intervenu et lui et ses amis se sont livrés à des indiscrétions qui édifieront l'opinion publique.Ces messieurs ne veulent rien moins que dépouiller l'Eglise des monuments qu'elle possède ou qu'elle occupe pour le lonner aux sectateurs de la libre-pensée. Et comme des députés se récriaient, M. Paul Bert n'a pas craint d'ajouter que l'Etat agirait en bon et sage père de famille, s'il ven-dait les immeubles, au profit des écoles que veut fonder M. Séc.

M. Paul Bert et ses amis ont du néanmoins se résigner devant les réclamations de leurs adversaires à ne pas exiger l'Internat. En revanche, après l'adoption de l'ensemble du projet Camille Sée amendé, ces messieurs ont obtenu par 300 voix contre 144 la prise en considération, de la proposition de loi de MM. Parent (Savoie). Paul Bert et Edouard Lockroy, portant création d'une Caisse des bâtiments d'instruction publique avec une dotation de 200 million sur les propriétés de l'Etat. On ne peut nier qu'ils aient pris leur revanche grâce aux défaillances inouïes 'de la gauche modérée et même du Centre gauche

M. Jules Ferry a profité de l'occasion pour l'enseignement primaire obligatoire. Il a déposé, en outre, un projet établissant la gratuité absolue de l'instruction primaire, et il a demandé et obtenu le renvoi de ces tion primaire au milieu des applaudissements de l'extrême gauche.

M. Cazot, ministre de la justice a déposé aussi son projet relatif à la réduction personnel de la magistrature. La fête a été

Bulletin Economique

L'Association de l'Industrie Française L'ASSOCIATION de l'Industrie Française, en vue de la discussion qui va s'ouvrir, à la Chambre des députés, sur le tarif géné-ral des douanes, vient de convoquer, pour lundi 26 janvier, à Paris, au siége ordinaire de ses séances, cité Rougemont, 10, leCon-grès général des comités industriels de France.

gres general des comites industriels de France.

Le but de cette réunion est de mettre les représentants autorisés de l'industrie en communication constante avec les députés pendant ces débats intéressants. De plus, l'Association de l'Industrie Française s'est adressee aux 68 chambres de commerce et chambres consultatives, qui ont adhéré au programme de la réunion tenue le fer mai dernier, au Grand-Hôtel, sous la présidence de M. Pouyer-Quertier, ain que chacune d'elles veuille bien envoyer un délégné pour rendre plus imposante cette manifes-tation.

tation.
Voici les noms des 68 chambres qui ont adhéré au programme de la réunion du 1er mai; ce sont :
Le chambres de commerce de ; Abbeville

Amiens, Angers, Besançon, Bar-le-Duc, Brest, Caen, Carcassonne, Cette, Castres Chambéry, Douai, D'eppe, Dunkerque, Elbeuf, Épinal, Fécamp, Honffieur, Lille, Le Mans, Nantes, Orléans, Rouen, Roanne, Roubaix, Saint-Malò, Saint-Quentin, Saint-Omer, Sedan, Tarare, Tourcoing, Toulouse, Tours, Valenciennes, Vienne.

Chambres consultatives d'Armentières, Atbusson, Bernay, Bolbec, Bourgoing, Cambrai, Condé-sur-Noireau, Falaise, Flers, Givet, Joinville, La Ferté-sur-Macé, Laigle, Lisieux, Lodève, Louviers, Mayenne, Mazamet, Mende, Montbéliard, Nevers, Niort, Pamiers, Poitiers, Pont-Audemer, Quintin, Remiramont, Saint-Dié, Saint-Pons, Saint-Geniez, Vire, Yvetot.

ROUBAIX-TOURCOING

Conformément à l'avis que nous avons publié dans notre numéro de dimanche dernier, le plan du projet de la nouvelle rue de la Gare est dépose à la Mairie, salle des adjudications. Depuis le 19, beaucoup de nos concitoyens sont allés l'examiner. Nous avons cru intéresser nos lecteurs en relevant sur le plan les noms et demeures des personnes dont les propriétés sont

res des personnes dont les propriétés sont expropriées et en indiquant en même temps la nature de la propriété et la surface

expropriees et en indiquant en meme temps la nature de la propriété et la surface du terrain à acquérir.

Banque de Flandre, rue de l'Ama, terrain non bâti,
Delcroix, Emile-Joseph, rue de l'Alma, terrain non hâti,
Permin-Quiévreux, Pierre, cabaretier à Roubaix, rue de l'Alma, nº 40, maison, terrain non bâti,
Depratre Robert-Isidore, cabaretier à Roubaix, rue de l'Alma, nº 38, maison, terrain non bâti,
Wattelle, Louis, menuisier à Roubaix, rue de l'Alma, terrain non bâti, maison, de de l'Alma, terrain non bâti, maison, 0, 66, 03

son, 0, 66, 03 Spel-Delamotte, Carlos, Frasseur à Roubaix, rue de l'Alma, 34, maison, terrain non bâti, 0, 59, 17 rue de l'Alma, 59, mante, 0, 59, 17
Becquart, Charles, cafetier à Roubaix, rue de l'Alma, n° 32 et 30, maison, 0, 82, 12
Prus-Meurisse, Louis, rue du Chemin de fer, n° 92, bâtiments, terrain non bâti 6,00,10

n° 92, bâtiments, terrain non bâti
n° 92, bâtiments, terrain non bâti
6,00,10
Derville, Honoré-Louis, entrepreneur à
Roubaix, cour Desrousseaux, maisons,
terrain non bâti
2,23,04
Mme Veuve Vienne, Louis, propriétaire à
Roubaix, cour Desrousseaux, maisons,
terrain non bâti
3,10,16
Leuridan, Eugène-François, cour Desrousseaux, charron a Marcq-en-Barcoul, maisons, terrain non bâti
2,47,48
Wibaux-Florin, Désiré, et Gie, rue Blanchemaille, n° 15, fabricants à Roubaix, filature, maison, terrain non bâti
1,41,5
Compagnon, Guillaume-Joseph, négociant
à Roubaix, rue du Chemin de fer, 68, terrain non bâti
2,42,20
Mme Veuve Deldique, propriétaire à Roubaix, rue Blanchemaille, n° 9, maisons,
terrain non bâti
2,85 faules Masurel, rue Blanchemaille, fabrique
rue du Chemin de fer, bâtiment, terrain
non bâti
1,89,99
Delannoy-Beulque, rue Saint-Etienne, n° 34,
maison

Delannoy-Beulque,rue Saint-Etienne maison maison 0,00.67
Masurel, Jules, rue Saint-Etienne, n° 34,
maison, terrain non bâti 2.62,29 Masurel, Jules, rue Saint-Etienne, n° 36, maison, terrain non bâti 2,62,29 Cambray-Vascure, rue Saint-Etienne, maison, terrain non bâti 0,80,52 Dupire, Sophie, Clémence et Pauline, rentières à Roubaix, rue St-Etienne et rue du Chemin de fer, n° 44, bâtiment, terrain non bâti 0,76,79 Pollet, Louis, rue St-Etienne, maison 0,04 37

maison

Frère-Destombes, Louis, rue St Etienne,
maison, bâtiment

4,52,38

Ghesquière, J.-B. et consorts, à Rouhaix,
rue St Etienne, maison, terrain non
bâti

1,83,43

Six-Tiberghien, Jean-Louis boucher à Rou-

baix, rue du Chemin de fer nº 28, maison et terrain non bâti Hannart, frères, appreteurs à Roubaix, rue du Chemin de fer, 34, bâtiment, terrain non bâti Boulenger, Edouard rue du Chemin de fer.

32, maison 1,52,4
Broux-Didry Ferdinand, mécanicien
Roubaix, rue du Chemin de Fer 28 et 30 maisons eplechin, Letombe, rue du Chemin de Fer 2,69,80 erville,Honoré-Louis,entrepreneur à Rou-baix,rue du Chemin de Fer 24, 22, 20 ba-

timent 6,82,
Ville de Roubaix, terrain non bâti, partie
Square Notre-Dame, rue du Chemin
Fer Despretz J.-B., brasseur à Hem, rue du C

Despretz J.-B., brasseur à Hem, rue d'Ghemin de Fer 45, maison 0,21,52
Duthoit, François, bhàsseur à Roubaix. rue du Chemin de Fer, 43, maison, terrain non bâti 4,87,44
Descat, Constantin, rue du Chemin de Fer, 41 bis, maisons terrain non bâti 2,87,03
Lecomte, Jules-Alexandre-Joseph, à Roubaix rue du Chemin de fer 39 bis, maison, terrain non bâti 2,62,74
Vve Flipo-Meurisse, rue du Chemin de Fer 39, maison, terrain non bâti 4,83,56
Tettelin, Adolphe, propriétaire, rue du Chemin de Fer 37 bis maison, terrain non bâti 4,82,31
Vve Dhont, Louis, patissier, Roubaix, rue

bâti ve Dhont, Louis, patissier, Roubaix, rue du Chemin de Fer 37, maison où terrain non bâti

Veuve Flipo, Amand, née Lecomte. rue du
Chemin de fer, Rubaix, 35bis, maison,
terrain non bâti

1,64,41 terrain non bati
Prouvost, Cyrille, architecte, Veuve Prouvost, Mariee à M. Clarisse, Emile, rue du Chemin de fer, \$5, maison, terrain non

Dazin Joséphine, propriétaire, rue du Che-Dazin Joséphine, propriétaire, rue du Chemin de fer, 23 et rue du Square, maison,
terrain non bâti
Descat, Constantin, rue du Square, terrain
non bâti
Bleuez-Dubar, rue des Champs, terrain non
non bâti
0,01,26
Barbieux, Joseph, marbier rue du Square,
maison, terrain non bâti
4,48,04
Mme Veuve Delebois-Beuque, Réné, emballeur, rue du Square, n° 7, maison
0,05,84

Loridant, Louis, rentier, rue du Square, nos 16 et 18, maison, terrain non bâti 0,22,70 Déplechin-Letombe, rue du Square, mai sons, nos 10, 12 et 14, terrain non bâti

Les Sœurs de Bons-Secours, rue du Square, maison et dépendance, terrain non bâti, chapelle

Bernard-Welcomme, tapissier, rue de l'Es-pérance, bâtiment, terrain non bâti Gonilié, Alphones Ct.

Cornillié, Alphonse, César et Eugénie, liseurs, rue de l'Hospice, 23, bâtiments terrain non bâti
Delannoy, Jean-Baptiste, fabricant, rue de l'Hospice 21 bis, bâtiments, terrain non bâti
Leuridan-Tettelin, Théodore, bibliothécai re rue del'Hospice, 21, bâtiments, terrain non bâti
Cornillié, Alphonse, César, liseur, rue de

bati Cornillié, Alphonse, César, liseur, rue de l'Hospice nos 32, 34 et 36, maison bati-Piat, César, rue de l'Hospice nºs, 28 et 30 mai

Plat, Cesar, rue de l'Hospice ne 20 et 30 mas son, bâtiment 8,94,3 Glorieux, Louis, fabricant rue de l'Hospic 26, maison, terrain non bâtij 0,26,5 Vve Prouvost-Lièvin née Gruart, rue d l'Hospice 38,bâtiment, terrain non bâti 1,37,5

l'Hospice 38, bâtiment, terrain non bâti 1,37,52
Roussel, Charles, fabricant, rue Nain, 19, bâtiment 0,21,44
Eloy-Toulemonde Pierre, fabricant rue
Nain 17, bâtiment, terrain non bâti 5,59,28
Piat, César, rue Saint-Georges 32, terrain
non bâti 0,30,50
Destombes-Dengremont, Louis, fabricant, rue Nain 18, terrain non bâti 0,21,26
Ve Horent, marchande, rue Nain, 13, terrain non bâti 6,31,22
Scrépel-Florin, rue St-Georges, 26, bâtiment terrain non bâti 6,31,22
Carré-Cheval, quincaillier, rue St-Georges, nº 6 et 8, maison, bâtiments terrain non bâti 17,01,63
Wattine-Calonne, rue SteGeorges, nº 10.

Wattine-Calonne, rue SteGeorges, no Watune-Caionne, rue Stetieorges, n° 10, bâtiments terrain non bâti 057.90 Réquillart, Ernest, rue du Vieil-Abreuvoir, n° 5, bâtiment terrain non bâti 3,53,91 Ve Motte-Degand et enfants, rue St-Georges, n° 6, maison terrain non bâti 3,91,91 Delambre-Longuépée, Eugène, rue Saint-Georges, n° 12, maison 0,53,77 Réquillart-Desaint, François, fabricant, rue Saint-Georges, 3 et Grand'Place, bâtiment, 0,05,60

nt, 0,00,00 ontaines-Beuscart, rue St-Georges, 1 et ontaines batti, terrain non bâti, Dekien-Plamont, boucher, Grand'Place, 0,23,88 maison, Brabant, cabaretier, Grand'Place, maison 0,11,38

Voici quel a été le mouvement de la po-ulation de Roubaix pendant le mois de pulation de Roubaix pendant le mois de décembre : Naissances : 316; décès 327; mariages : 30 Contrairement aux statistiques publiées

Contrairement aux statistiques publiées es mois précédents; le nembre des décès emporte, en décembre, de 11 sur celui des

Les électeurs du canton-sud de Tourcoing sont convoqués pour le 8 février, à l'effet de nommer un conseiller d'arrondissement, en remplacement de M. Ducrocq, décédé.

Les 5°, 6° et 7° bureaux ont nommé, hier, MM Merlin, Fournier et Pajot, séna-teurs du Nord, membres de la commission chargée de l'examende la proposition de loi, adoptée par la Chambre des députés, ayant pour objet la péremption décennale des saisies immobilières transcrites, non sui-vies d'adjudication vies d'adjudication.

Une prolongation de congé a été accordée hier à M. Ioos, député du Nord.

Voici comment se sont répartis les votes des députés du Nord dans le scrutin sur l'ensemble de la proposition de loi de M. Camille Sée, relative à l'enseignement secondaire des jeunes filles.

Ont out pour: MM. Cirier, Alf. Girard, Giroud, Louis Legrand, Pierre Legrand, Masure, Mention, Scrépel, Trystram.

Ont voté contre: MM. Brame, Debuchy, paron de La Grange, Plichon, des Rotours, Falli «Reithune.

N'a pas pris part au vote : M. de Macère.

On lit dans l'Echo du Nord : «La Vraie France annonçait ce matin que M. le docteur Wannebroucq était nom-mé doyen de la Faculté de médecine de Luile en remplacement du vénérable M.

Liffe en remplacement du veneranie m. Cazeneuve.

» Cette nouvelle est inexacte ; notre confrère a été incomplètement renseigné. La vérité est que M. Cazeneuve, toujours trèssouffrant depuis un an, se repose actuellement dans ses propriétés d'Esquiré (Haute-Garonne), et qu'il a, sur les instances de sa famille, demandé un congé de six mois, pour la durée duquel les fonctions de doyen ont été cenfiées au savant professeur M. Wannebroucq. »

La société l'Union des Travailleurs don-nait, dimanche dernier, une sorrée bachi-que, au bénéfice des pauvres de Roubaix. Cette soirée a parfaitement réussi. Sous l'habile direction de M. Vromant, l'Union a chanté avec beaucoup d'ensemble deux chœurs de A. Saintis, Voici L'Aurore et la Raggia Plusieurs attistes bien conpus MM chœurs de A. Saintis, Voici l'Aurore et la Razzia. Plusieurs artistes bien connus, MM. Florin, Vergrat, Baisieux, Parent et Papegay, avaient bien voulu prêter leur précieux concours aux organisateurs de cette soirée de bienfaisance. Ils ont tous fait plaisir et ont recueilli des applaudissements mérites. Le comique X*** (nous ferons comme le programme, nous respecterons son incognitio à eu aussi heaucoup de rons son incognito) a eu aussi beaucoup de succès.

succès.

En somme, soirée doublement bonne, bonne pour ceux qui, tout en s'associant à une œuvre de bienfaisance, ont passé une soirée agréable, bonne surtout pour les pauvres, car la tombola faite à leur profit, a produit 203 francs 70 cent. qui sont venus s'ajouter aux sommes imperiantes recueillies dans la souscription ouverte par le Journal de Roubaix.

Lundi, c'était au tour de l'Orphéon Rou-

Lundi, c'était au tour de l'Orphéon Rou Lundi, c'était au tour de l'Orphéon Rou-baisien. Cette société chorale ne posséde qu'un local relativement restreint propor-tionnellement au nombre de ses membres honoraires, et c'est pour donner satisfaction à ceux qui n'avaient pu trouver place à la soirée du 28 décembre, qu'un second con-cert avait lieu. Le succès du premier con-cert avait été très-satisfaisant; le succès du second n'a pas été moindre. L'Orphéon Reubaisien a interprèté sous la direction de son sous-chef, M. Aurèle, l'Adieu des Laboureurs et le Comte Ory. Nous avons parlé de ces chœus lors du dernier

cert avait été tres-satisfaisant; le succes du second n'a pas été moindre.

7,07,51
Rousseaux Achille, rue du Chemin de Fer, 28, terrain non bâti, 1, 62,05
Deladerrière, Louis, Mons-en-Barœul, rue
Nationale, n° 19, maison, terrain non bâti, 5, 87, 23
Casse-Bayart, à Lille, petit bâtiment, terrain non bâti, 10, 05,65
Grimonprez-Bossut, bâtiments, rue Nationale, n° 10, terrain non bâti, 1, 36, 38
Cordonnier, Anna-Marie-Louise-Virginie, rue Nationale, n° 10, terrain non bâti, 1, 36, 38
Cordonnier, Anna-Marie-Louise-Virginie, rue Nationale, n° 8, maison, terrain non bâti, 2, 22, 18
Deschamps, Auguste et Rosine, propriétaires, rue Nationale, n° 6, maison, terrain non bâti, 2, 53, 93
Bayart-Desvignes Jean-Baptiste fabricant de cylindres, rue Nationale, n° 4, maison, terrain non bâti, 2, 63, 94

Bayart-Desvignes Jean-Baptiste fabricant de cylindres, rue Nationale, n° 4, maison, terrain non bâti, 2, 63, 94

Voici le relevé des principales. marchandises importées et exportées pendant le mois de décembre 1879, par le bureau de la douane de Lille.

Importations. — Chevaux 124; laines en masse, 468,688 kil.; lin teillé et étoupes, 3,702,676 kil.; coton et laine, 21,830 kil.; fils de lin, 162,424 kil.; froment en grains, 1,025,647 kil.; houille, 28,889,010 kil.; toile de lin ou de chanvre, 76,864 kil.; sucre raffiné et candi, 79,139 kil.; sucre brut, 168,918k; machines et mécaniques, 136,700 kil; jouvrag s en ruétaux, 56,681 kil.; cafés, 373,149 k.

Exportations. — Chevaux, 52; lin teillé

373,149 k.

Exportations. — Chevaux, 52; lin teillé et étoupes 9:0,090 kilos; froment en grains, 21,467 kil.; froment en farine, 184,784; graines oléagineuses, 161,681; fils de lin, 132,687; fils de laine, 444,122; tissus de laine pure, 109.068, tissus de laine mélangée, 17,828; toile de lin, 14,200.

D'après les observations faites dans notre règion, par les arboriculteurs, beaucoup d'arbres et d'espaliers ont leurs branches et même leurs troncs gelés; de telle sorte que l'on n'espère guère de fruits l'an prochain; de plus, on a des craintes pour la vie de certains arbres.

Il est sûr aussi que beaucoup d'oiseaux du pays sont moris de froid et defaim pendant nos six semaines de température de dix à vingt deux degrés.

Le gibier à poil et à plume a succombé également en grande pârtie, sous les neiges, tué par le froid et la disette.

Ce terrible hiver a donc produit de grands désastres partout.

désastres partout.

Les journaux de Lille annoncent que la ligne de tramways I allant de la gare à la porte de Dunkerque va être prolongée jus-qu'à Canteleu. Les travaux commenceront dans les premiers jours de février.

Les Carabiniers Lillois viennent de don-

ner un grand concours international de tir à la carabine Flobert. Le cercle des carabiniers du *Petit Château* Le cercie des caranimers du Petr Cinteau était représenté à ce concours par trois de ses membres les plus actifs et qui ont su, comme toujours, maintenir haut, la répu-tation de la société de tir de Tourcoing, MM. Georges Dervaux, Alfred Lehembre et François Demblon. Voici les résultats obtenus : Cible d'honneur : 8º prix, M. Georges Der-vaux, 16.3;

Cibic a normal aux, 16.3; Cibic aux points: 7° prix. M. Alfred Le-embre, 27.21, et 9° prix, M. Georges Derhembre, 27.2 vaux, 26.21; ombre: 6° prix, M. François Dem-

blon, 8.12.

L'Incendie de Mouscron. — Voici de nouveaux détails sur ce sinistre que nous avons relaté avant-hier:

On ne connaît toujours pas la cause déterminante. Devant le bruit public, donnant l'incendie comme un effet de la malveillance, le parquet de Courtrai est descendu sur les lieux. Une enquète est ouverte.

cendu sur les lieux. Une enquête est ouverte.
Ce qui reste de la ferme, offre le plus déplorable aspect. Rien n'a été épargné. Hangar, étables, maison d'habitation. tout est brûlé. Au milieu des débris de denrées roussies par le feu, s'étalent les cadavres des bestiaux, les uns carbonisés, les autres couverts de brûlures suppurantes. Tous les instruments aratoires, sauf une herse, deux banneaux et un rouloir, ont été la proie

couverts de bruitires suppirrantes. Tous les instruments aratoires, sauf une herse, deux banneaux et un rouloir, ont été la proie des flammes. Il n'y a plus debout que les deux pignons du hangar, attestant par leur aspect, les ravages de l'incendie.

La ferme était habitée par cinq personnes, deux femmes, le maître de labour et deux domestiques. Ils eusseut été infailliblement brûlés sans le chien. A l'aspect de la flamme envahissante, l'animal se mit à pousser des aboiements formidables, puis des hurlements plaintifs.

Comme les maîtres dormaient quand même, le chien désespéré fit tant d'efforts, qu'il rompit sa chaîne, une chaîne d'une solidité à emerveiller un forgeur, puis il vient continuer ses hurlements sous les fenêtres de la maison d'habitation. Il était temps, l'incendie commençait à lécher la feacte. vient continuer ses hurlements sous les fenètres de la maison d'habitation. Il était temps, l'incendie commençait à lécher la facade. Tout le personnel de la ferme s'éveilla à l'appel du chien, et n'ent que temps de prendre la fuite. C'est grâce à l'instinct de cetanimal que l'incendie n'a pas fait des victimes humaines.

Les pertes peuvent s'evaluer à 50.000 fraucs environ. Il y assurance à la Générale et au Soleil.

Plus de 200 personnes stationnent du matin au soir, aux abords du théâtre de l'incendie, et comme il y a des gens pratiqués partout, plusieurs ont été prises depéçant les animaux brûlés, pour leur consommation personnelle. Ce sont des bifteeks et des rosbifs tout trouvés ! La police de Mouscron a veillé autant que possible à empêcher de pareilles manœuvres.

On a fait disparaitre, ce matin, les cadavres des animaux qui commencaient à enter en putréfaction.

La gendarmerie de Tourcoing a remis hier matin, à la Belgique, Jean-François Behm, âgé de 31 aus. Il a été arrêté il y a quelques jours à Paris, où il s'était réfugie, pour échapper aux poursuites du parquet de Mons qui le recherchait, pour escroque-rie et abus de confiance commis en cette ville.

On lit dans l'*Echo*:

« Le gouvernement belge ému des duels qui ont pour théâtre sa frontière, est décidé a y mettre fin. Il vient pour cela de reclamer des autorités françaises une instrucclamer des autorités françaises une instruc-truction judiciaire sur la rencontre qui a eu lieu dernièrement à Mouscren entre M. Robert rédacteur en chef de l'Avenir d'Ar-ras, et M. de Sòde, gérant du Courrier du Pas-de-Calais. Les témoins ont du être en-tendus autorielles. tendus aujourd'hui. » Le Petit Nord dit à ce propos :

« Nous ne savons pas si cette informa-tion repose sur une base sérieuse. Ce qui nous porte à croire le contraire, c'est que nous connaissons tout au moins l'un des témoins de M. Robert qui n'a été ni enten-du, ni même convoqué par M. le juge d'in-struction. »

Par décision en date du 16 janvier, le conseil de révision permanent à Paris a confirmé le jugement du 1er conseil de guerre du 1er corps d'armée, prononcé le 12 décembre dernier, qui a condamné: 1º Mercier, cuirassier au 1er régiment, en garnison à Maubeuge, à la peine de dix ans de travaux forcés, à la dégradation militaire et à cinq ans de surveillance de la haute police, pour couns et blesspres pour le conseil de la parte police.

litaire et à cinq ans de surveillance de la haute police, pour coups et blessures vo-lontaires ayant occasionné la mort du cui-rassier Luberne, sans intention de la part de son auteur de la donner;

2º Chambain, cuirassier au même régiment, à cinq ans de réclusion, à la dégradation militaire et à cinq ans de surveillance de la baute police, pour complicité du meurtre pour lequel le surnommé Mercier a été condammé.

Mardi matin, vers six heures et demie. un incendie a eu lieu dans le peignage à la main des frères Faucheur, rue des Sta-tions, 84, à Lille. Le feu s'est déclaré dans les circonstan-

ces suivantes : Un espèce de duvet provenant du plan-

To Mida let tid du no lue teu du les bui en coi cié mé de l'according to s'es es control con s'es es control con s'es es control con s'es es control con s'es es control contr